

2024/11

Réf. 08/04 -03

Date de convocation : 25/03/2024

Nb de membres en exercice :	63
Présents :	38
Nb de suffrages exprimés :	41
VOTE :	
Pour :	41
Contre :	0
Abstentions :	0

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DE
GESTION & D'AMÉNAGEMENT TECH-ALBÈRES**

Séance du 08 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, Salle du Préau à St-André, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexandre PUIGNAU.

OBJET : ACQUISITION LOCAUX POUR LA STRUCTURE - DELEGATION AU PRESIDENT

Étaient présents avec droit de vote :

M. JACQUES ARNAUDIES (TITULAIRE), M. JEAN ASTIE (TITULAIRE), M. DANIEL BONNEFOY (TITULAIRE), M. CHRISTIAN BOTTEIN (TITULAIRE), M. ANTOINE CASANOVAS (TITULAIRE), M. JEAN-LOUIS CATALA (TITULAIRE), M. ANTOINE CHRYSOSTOME (TITULAIRE), M. CLAUDE COMMES (TITULAIRE), M. MARC DE BESOMBES-SINGLA (TITULAIRE), M. SERGE FAJAL (TITULAIRE), M. DENIS FOURNY (TITULAIRE), Mme CORINNE GAILLOT (TITULAIRE), M. CHRISTIAN JODAS (SUPPLEANT), Mme JOSELINE LAFON (SUPPLEANT), Mme ANNIE LAMARQUE (SUPPLEANT), M. PÈRE MANZANARES (SUPPLEANT), Mme MARTINE MAUGUIN (TITULAIRE), M. GUY METIVIER (SUPPLEANT), M. CHRISTIAN NAUTE (TITULAIRE), M. ANTOINE PARRA (TITULAIRE), Mme ANNIE PEZIN (TITULAIRE), M. STEPHANE PINEDA (TITULAIRE), M. YVES PORTEIX (TITULAIRE), M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), M. JACKY PUJOL (TITULAIRE), M. GERARD PUJOL (TITULAIRE), M. FRANCIS QUINTANE (TITULAIRE), Mme MICHELE RAYE DEBRAS (TITULAIRE), Mme NATHALIE REGOND PLANAS (TITULAIRE), M. LOUIS PIERRE SCHWEER CASES (SUPPLEANT), M. PIERRE SERRA (TITULAIRE), M. JEAN-MICHEL SOLE (TITULAIRE), M. ANDRE TRIVES (TITULAIRE), Mme FREDERIQUE VAQUER (SUPPLEANT), M. JEAN VILA (TITULAIRE), M. MARTI VILA PASOLA (TITULAIRE), M. JACQUES VILANOVE (TITULAIRE), M. GUY VINOT (TITULAIRE),

Étaient représentés / ayant donné procuration :

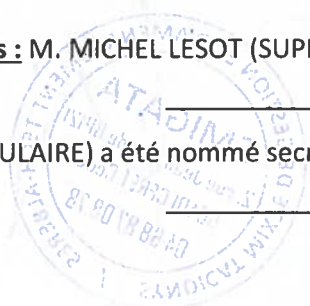
M. LAURENT BERNARDY (TITULAIRE) procuration à M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), M. PATRICK DORANDEU (TITULAIRE) procuration à M. DANIEL BONNEFOY (TITULAIRE), M. BRUNO GALAN (TITULAIRE) procuration à M. CHRISTIAN NAUTE (TITULAIRE),

Absents excusés :

M. PATRICK CASADEVALL (TITULAIRE), M. CLAUDE FERRER (TITULAIRE), M. FREDERIC HEBRARD (TITULAIRE), Mme PIERRETTE JUANOLE DEMOULIN (SUPPLEANT), Mme MAYA LESNE (TITULAIRE), Mme MARIE-JOSÉ MACABIES (TITULAIRE), M. CLAUDE MARCELO (SUPPLEANT), M. RAYMOND PLA (TITULAIRE), M. ALAIN RAYMOND (TITULAIRE), M. HAROLD SOUILLER (TITULAIRE), M. MICHEL THIRIET (TITULAIRE),

Autres participants : M. MICHEL LESOT (SUPPLEANT), M. JEAN LAURENT (SUPPLEANT).

M. JEAN ASTIE (TITULAIRE) a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.



OBJET : ACQUISITION LOCAUX POUR LA STRUCTURE - DELEGATION

VU l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que l'organe délibérant peut décider d'accorder certaines délégations au président dans l'intérêt d'une bonne administration des affaires du syndicat à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- de l'approbation du compte administratif,
- des dispositions à caractère budgétaire prise à la suite d'une mise en demeure relative à l'inscription d'une dépense obligatoire en application de l'article L.1612-15 du Code général des collectivités territoriales,
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,
- de l'adhésion à un établissement public,
- de la délégation de la gestion d'un service public,
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Le Président propose au comité syndical de modifier comme suit les délégations qui lui ont été accordées selon la délibération n°2023-22 (Réf.04/12-05) du 4 décembre 2023 en lui accordant la délégation suivante :

Gestion patrimoniale :

- ◆ Décider de l'acquisition d'un immeuble pour y transférer le siège du syndicat dans la limite de 320 000€ hors droits et taxes, somme portée au budget 2024 (article 21311)

La présente délégation est accordée jusqu'au 31 décembre 2024.

**Entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité**

ADOpte la proposition de vote dans les conditions exposées

DECIDE que les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de délégations du comité au Président sont prises, en cas d'empêchement du Président, par son suppléant agissant au titre de l'article L2122-17 du code général des collectivités territoriales.

DECIDE que les décisions prises en application des délégations ci-dessus peuvent faire l'objet d'une délégation de fonction à un membre du bureau ou de signature à un agent au titre d'une disposition légale ou réglementaire l'autorisant à bénéficier d'une telle délégation.

PRECISE QUE :

- les décisions prises par le Président sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du comité syndical portant sur les mêmes objets.
- le Président doit rendre compte des décisions prises au titre des délégations à chacune des réunions obligatoires du comité syndical.

CHARGE le Président de l'exécution de la présente délibération qui pourra signer tous les actes et documents nécessaires

Fait et délibéré à St-André, les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme,

**Le Président
Alexandre PUGNAU
Maire de Les Cluses**

Le /La Secrétaire de Séance :